

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 10 novembre 2022 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, JOUIN Nicolas, ROCHIGNEUX Didier, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude.

Absents excusés : GARIN Maximilien donne pouvoir à O. MOLLE, SEFERIAN Sandrine donne pouvoir à R. COHAS, DELHOMME Baptiste donne pouvoir à T. GOUBY.

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier.

Objet : Conventions entre commune et Médiathèque – Ludothèque Loire Forez Agglomération et commune -

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune possède sur son territoire, une bibliothèque en lien avec le réseau COPERNIC, et gérée très efficacement par des bénévoles.

Il rappelle que la commune a déjà signé avec Loire Forez Agglomération une convention de fonctionnement pour la bibliothèque et le réseau COPERNIC en 2018. Il nous est proposé de renouveler la signature de cette nouvelle convention de fonctionnement « Commune - Loire Forez Agglomération » pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques-ludothèques COPERNIC de Loire Forez Agglomération jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette convention rappelle les règles de fonctionnement, les droits et devoirs de tous les acteurs du réseau COPERNIC, que ce soient les communes accueillant des médiathèques-ludothèques sur leur territoire, Loire Forez Agglomération, les bénévoles, les agents des médiathèques-ludothèques et les usagers.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention concernant le fonctionnement en réseau de la bibliothèque municipale et de l'autoriser à signer cette convention avec Loire Forez Agglomération pour la continuité de notre service de bibliothèque.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve** la convention concernant le fonctionnement en réseau de la bibliothèque municipale « commune - Loire Forez Agglomération »
- **autorise** le maire ou son représentant à signer cette convention avec Loire Forez Agglomération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20221110-2022-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 17/11/2022

Fait à **MARCILLY LE CHATEL,**
le **10 novembre 2022**

Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Didier ROCHIGNEUX

